

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi est simplement un système d'enregistrement et ne confère pas de pouvoirs liés à l'administration des terres. Évidemment, les titres fonciers sont une responsabilité provinciale dans le reste du Canada. Les responsabilités administratives des bureaux des titres de biens-fonds de Yellowknife et de Whitehorse sont assumées par les gouvernements territoriaux et elles le sont respectivement depuis 1967 et 1975.

• (1545)

Je veux tout simplement dire que nous approuvons pour le moment le projet de loi C-103 à l'étape de la deuxième lecture, car nous en appuyons certainement le principe avec enthousiasme. Une chose cependant nous préoccupe vivement, et il serait opportun d'en parler. J'espère que l'on pourra tirer cette difficulté au clair avant qu'un comité entreprenne l'étude du projet de loi.

À la suite de nos entretiens avec les principaux intéressés, nous croyons qu'on ne leur a pas accordé suffisamment d'attention pendant le processus de consultation. Mon collègue a lui aussi fait allusion au problème pendant son intervention. Le ministère prétend avoir procédé à des consultations et que divers groupes ont préféré ne pas répondre. Il estime néanmoins avoir procédé de façon satisfaisante, mais je ne suis pas du tout d'accord.

J'ai été porté à le croire en recevant copie d'une lettre de la bande des Dénés de Yellowknife qui faisaient remarquer qu'ils avaient été mis au courant de cette importante mesure par le truchement d'un communiqué de presse. Que cela soit vrai ou pas, et il est permis d'en douter, il faut cependant retenir que certains groupes d'habitants du Nord n'en ont pas été informés de façon satisfaisante. Ils avaient peut-être eu l'occasion de l'apprendre dans le passé. Je crois savoir que lorsque la question avait été soulevée initialement, il y a plusieurs années, ils avaient eu l'occasion de faire connaître leur réaction. Mais il faut bien se rendre compte de la réalité, une simple lettre envoyée il y a trois ou quatre ans n'a peut-être pas suscité une réaction appropriée à propos d'une mesure dont nous discutons aujourd'hui.

Nous reconnaissons tous que d'autres consultations et discussions s'imposent maintenant. J'exhorte le gouvernement à s'en charger avant que le comité ne se mette sérieusement au travail, de sorte que nous puissions avoir

une participation satisfaisante de la part de tous ceux qui sont concernés par cette décision.

Cela démontre bien notre intention d'appuyer le projet de loi en deuxième lecture. Je le répète, toute mesure qui permet aux habitants du Nord de prendre leur propre avenir en main en leur laissant le soin de prendre leurs propres décisions est bonne et devrait être encouragée. Nous nous préoccupons cependant du fait que certains des principaux intéressés n'ont pas été consultés de façon satisfaisante jusqu'à maintenant. Il faudrait les consulter ou bien avant ou bien certes pendant les travaux du comité.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de mettre la question aux voix, je crois que le député de St. John's-Est a dit que le projet de loi serait renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

Le député de St. John's-Est pourrait-il le confirmer?

**M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je ferais tout pour vous aider.

J'ai dit que je croyais qu'il y avait probablement consentement unanime pour renvoyer le projet de loi non pas à un comité législatif du Secteur ministériel, mais bien à un comité législatif du secteur Ressources humaines. La Chambre a consenti, si je ne m'abuse, à cette proposition. C'était là l'objet de mon intervention.

**M. Riis:** Monsieur le Président, la proposition a fait l'objet de consultations adéquates. Il s'agit d'une excellente proposition que j'appuierai certainement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il en est ainsi convenu et ordonné. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.)